

FORUM RÉGIONAL
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA BAIE-JAMES
(CRÉBJ)

(Mémoire déposé dans le cadre de la consultation relative au forum régional)

19 juin 2004

AVANT-PROPOS

Ce mémoire est présenté dans le cadre des travaux amorcés par le gouvernement du Québec pour donner suite au processus de consultation des diverses régions administratives, tel qu'annoncé récemment.

Il se veut un reflet assez précis des diverses études, analyses, recherches et recommandations qui ont été élaborées au cours des dernières années et plus particulièrement au cours des derniers mois, en suite logique des divers changements structurels récents, tant au niveau des politiques, des lois et programmes de l'administration gouvernementale qu'au niveau même des structures en place.

Ces décisions et ces nouvelles orientations, tout comme la signature d'ententes particulières de transfert de pouvoirs et de budgets aux deux (2) entités autochtones qui coexistent avec les Jamésiens au sein de la région Nord-du-Québec, affectent directement le développement économique et social de la Jamésie et ce, à tous les niveaux.

C'est tout l'avenir de la Jamésie qui se joue actuellement, l'avenir d'une région qui est et demeure le bassin principal des matières premières encore disponibles au Québec et source principale du développement économique à moyen et long terme pour toute la province.

Tout comme le Québec dans toutes ses négociations avec le gouvernement fédéral, la Jamésie ne demande rien d'autre que sa juste part dans le partage des redevances qui découlent de l'utilisation et de la mise en valeur des ressources naturelles qui sont situées sur son territoire. Ce sont ces redevances qui lui permettront d'investir adéquatement dans la mise en œuvre de sa planification stratégique (2002-2007) laquelle mènera, sans contredit, à un développement durable, élément primordial à la rétention et à l'épanouissement de la population de la Jamésie sur l'ensemble du territoire, pour les années futures.

Cette reconnaissance de ses particularités et l'obtention des moyens financiers appropriés pour réaliser ses objectifs lui permettront également de négocier des ententes de partenariat avantageuses avec les Cris et les Inuits pour le mieux-être de l'ensemble de la région Nord-du-Québec.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	4
1. MISE EN CONTEXTE	5
1.1	Convention de la Baie-James et le territoire de la Baie-James 7
1.2	Signature de l'Entente de la Paix des Braves 8
1.3	Équité gouvernementale et occupation du territoire 9
2. ÉTAT DE SITUATION DES DIFFÉRENTS SECTEURS ÉCONOMIQUES		
2.1	Secteur hydroélectrique	
2.2	Secteur forêt	
2.3	Secteur minier	
2.4	Secteur tourisme	
2.5	Développement régional et local	
2.6	Autres dossiers de développement	
2.7	Agroalimentaire	
2.8	Permanence de Radisson	
3. RECOMMANDATION		

INTRODUCTION

Ce mémoire vise à mettre en contexte les divers éléments qui façonnent le devenir de la région du Nord-du-Québec et plus particulièrement celui de la Jamésie.

En tant que principale région ressource et avec un développement économique et social axé sur l'exploitation et la mise en valeur des matières premières, les divers changements structurels dans la priorisation des orientations de l'administration gouvernementale ne sont pas sans avoir un impact direct sur le développement de toute la région.

Dans un premier temps, il nous semble important d'insister sur les particularités tant humaines que politiques qui prévalent sur ce territoire et sur les conséquences économiques des récentes négociations et ententes qui ont été signées dans les dernières années avec la Nation Crie. Des négociations toutes aussi importantes sont en voie d'être complétées avec les Inuits dans le but de faire en sorte que le Nunavik devienne une région administrative et politique quasi autonome. Ces ententes allouent à une partie importante de la population du Nord-du-Québec (58 %) des avantages et des pouvoirs sans aucune mesure avec ce qui est d'autre part reconnu pour les Jamésiens.

Dans un deuxième temps, nous voulons présenter le portrait le plus juste possible des différents secteurs d'activité économique qui forment le tissu du développement de notre région et qui sont garants de la richesse collective de toute la province de Québec. Par cet exercice nous voulons aussi démontrer que la Jamésie ne reçoit pas sa juste part des redevances de cette exploitation et, de ce fait, ne peut assurer le maintien et la mise en place de politiques de développement et d'infrastructures propres à assurer son développement durable.

Nous pourrions également insister sur tout l'ensemble du volet concernant le développement social et communautaire, la santé, les services sociaux et l'éducation, mais ces dossiers étant tributaires du développement économique et du positionnement de la population eu égard à la richesse collective, nous nous limiterons, dans le cadre de ce mémoire, à faire référence aux éléments pouvant servir de levier pour appuyer notre propos.

En conclusion nous ferons état de la seule recommandation possible, laquelle nous semble découler logiquement de cette présentation, soit celle de demander que la Jamésie puisse recevoir sa juste part des redevances de l'exploitation et de la mise en valeur de ses ressources naturelles.

Cette demande nous paraît d'autant plus essentielle et justifiée que c'est la seule qui, comparativement à ce qui est alloué aux Cris et aux Inuits, nous permettra de nous développer harmonieusement, développement qui ne peut qu'être profitable, par voie de conséquences, à l'ensemble du Québec.

CHAPITRE I

MISE EN CONTEXTE

La région administrative Nord-du-Québec

Créée en 1987, la région administrative du Nord-du-Québec couvre 55 % de la superficie totale du Québec, soit 840 000 km². L'immense étendu de ce territoire, sa faible population, l'histoire millénaire des nations autochtones et celle plus récente des Jamésiens ainsi que les conditions nordiques, sont autant de facteurs conférant à la région Nord-du-Québec un statut inédit au sein de l'ensemble du territoire québécois.

Trois (3) groupes de citoyens habitent la région Nord-du-Québec : les Jamésiens, les Cris et les Inuits. Chacun de ces groupes revendique une identité construite sur son histoire et sa culture propre, son appartenance à un territoire et, dans le cas des citoyens cris et inuits, leur appartenance à une nation autochtone.

Les Jamésiens représentent le dernier groupe à venir occuper la région Nord-du-Québec. L'émergence d'activités économiques nouvelles reliées à l'exploitation de la forêt, des mines et de l'énergie hydroélectrique entraînera, à compter des années 30 et 40, l'implantation permanente de nouveaux travailleurs venus du Sud. Cette coexistence entre les nations autochtones et la communauté allochtone confère une spécificité sociopolitique incontestable à la région Nord-du-Québec. Toute politique gouvernementale s'adressant à cette région doit s'articuler en fonction de cette réalité spécifique.

Le Nord-du-Québec est la plus jeune et la plus « ressource » des régions ressources de la province. L'occupation du territoire par les Jamésiens est très récente. Cependant, les Jamésiens jouent un rôle majeur dans le développement du territoire et ils comptent accentuer ce rôle au cours des prochaines années par une plus grande prise en charge de leur propre développement, en partenariat et dans le respect de l'ensemble des occupants du Nord-du-Québec.

Outre la « Politique de soutien au développement local et régional » de 1997 et suite à une commission parlementaire sur le développement de la région Nord-du-Québec, le gouvernement québécois adoptait, en 2001, une « Politique de développement du Nord-du-Québec » qui permettait aux Nord-québécois de renouveler leur façon d'aborder le développement de la région, notamment sur des bases de développement durable, de reconnaissance des particularités nordiques et de responsabilisation des citoyens face à leur développement.

Parmi les principaux problèmes rencontrés et freinant le développement de la Jamésie au cours des dernières années, mentionnons le sous-financement des organismes, la méconnaissance de la Jamésie par les décideurs de l'extérieur et la difficulté de l'administration gouvernementale face à l'obligation d'améliorer la desserte de la région.

Les limites territoriales, la population

La région Nord-du-Québec est la plus vaste des régions administratives. Bordée à l'Ouest par l'Ontario, la Baie James et la Baie d'Hudson, ses limites Nord s'étendent au détroit d'Hudson et à la Baie d'Ungava. L'extrémité Est de la région correspond à la frontière du Labrador pour ensuite suivre les limites les plus septentrionales des régions administratives de la Côte-Nord, du Saguenay-Lac St Jean, de la Mauricie et de l'Abitibi-Témiscamingue. Trois groupes de citoyens habitent la région : les Jamésiens, les Cris et les Inuits. En 2001, les Jamésiens comptaient pour 42,3 % (16 315) de la population régionale, suivis des Cris avec 32,7 % (12 620) et des Inuits qui comptent pour 25 % (9 640) sur un total de 38 575. Les Cris et les Jamésiens habitent le territoire de la Baie-James localisé entre les 49° et 55° parallèles alors que les Inuits occupent le territoire du Nunavik qui s'étend du 55° parallèle à la limite nord du Québec. Chacun de ces groupes évolue selon un cadre juridique différent, régi par des grandes conventions nordiques nous obligeant à articuler l'ensemble de nos interventions en fonction de cette réalité.

Les Jamésiens sont répartis dans cinq municipalités (Chibougamau, Chapais, Lebel-sur-Quévillon, Matagami et la municipalité de la Baie-James (MBJ) qui regroupe à son tour Radisson, Villebois, et Valcanton). Les Cris se retrouvent dans neuf communautés et sont reconnus comme une ethnie au sens de la Loi sur les Indiens (Canada). Ces communautés sont Whapmagoostui, Chisasibi, Wemindji, Eastmain, Waskaganish, Nemaska, Waswanipi, Ouje-Bougoumou, et Mistissini. Les Inuits sont répartis dans 14 municipalités qui sont regroupées sous l'égide de l'Administration régionale Kativik (ARK) qui peut s'assimiler au modèle d'une municipalité régionale de comté. Les Inuits du Nunavik ont, à l'instar du Nunavut, exercé des représentations pour obtenir leur propre gouvernement autonome.

Ces diverses caractéristiques font de la région Nord-du-Québec, avec tout près de 40 000 habitants, la plus petite des régions administratives sur le plan de la densité de la population.

Évolution démographique

La population de la région Nord-du-Québec a connu une légère augmentation entre les recensements de 1996 et 2001 passant de 38 395 à 38 575. Toutefois, lorsqu'on observe cette tendance en tenant compte des communautés qui l'habitent, on note une importante décroissance chez les Jamésiens et une forte croissance chez les Cris et les Inuits. Ainsi, les Jamésiens ont connu une diminution de 11 % de sa population alors que les Cris ont connu une augmentation de 11,3 % et les Inuits de 10,5 %.

Le marché du travail

La vie économique de la Jamésie gravite essentiellement autour de ses ressources naturelles. Les ressources forestières, les ressources minérales, et le potentiel hydroélectrique s'y retrouvent en abondance. Le secteur secondaire est peu développé et le secteur tertiaire est principalement composé par les services gouvernementaux et le commerce de détail.

De 1991 et 1996, la population de 15 ans et plus de la Jamésie a connu une diminution de 4,5 % comparativement à celle du Québec qui a augmenté de 4,4 %. Au cours de la même période, il y a eu une diminution importante du nombre de chômeurs (23,2 %) de même qu'une diminution de l'emploi (1,4 %) et de la population active (4,3 %).

Les compétences des personnes en emploi

Selon les données de 1996, 29 % des personnes en emploi ont moins d'une treizième année et ne possèdent pas de diplôme. Il apparaît pertinent de spécifier que cette proportion diffère de celle de l'ensemble du Québec qui est de 20,7 %. L'enquête de 1999 indique que 14,1 % des répondants éprouvent des difficultés directement liées aux compétences de leur personnel et 12,1 % connaissent des difficultés relatives à l'adaptation de leur personnel aux nouvelles technologies.

Les énergies reliées au développement de la formation générale et professionnelle doivent être maintenues, sinon, les difficultés d'adaptation aux changements technologiques s'aggraveront. La survie des entreprises, les gains de rentabilité et les emplois qui s'y rattachent dépendent de plus en plus de l'implantation de nouvelles technologies (23 % des entreprises de la Jamésie prévoient ce type de changement).

La situation des femmes

Toujours selon les données du recensement de 1996, on observe que les femmes, en Jamésie, comme dans l'ensemble du Québec, sont moins présentes que les hommes sur le marché du travail. Ainsi, la proportion des femmes sur le marché du travail était de 38,7 % comparativement à 61,3 % pour les hommes alors qu'au Québec, ces proportions sont de 45,3 % pour les femmes et de 54,7 % pour les hommes. Il est à noter que les femmes en emploi se retrouvent surtout dans le secteur du commerce.

La situation des jeunes

Bien que les indicateurs du marché du travail chez les 15 à 34 ans soient relativement plus favorables en Jamésie que ceux pour l'ensemble du Québec, il n'en demeure pas moins que les jeunes de cette catégorie d'âge sont les moins avantagés comparativement aux autres en Jamésie. Le taux d'emploi des 15 à 34 ans est de 60,6 % alors qu'il est de 75,8 % chez les 35 à 44 ans. De plus, 66 % de ces jeunes occupent des emplois à temps partiel.

Ces jeunes représentent cependant l'avenir du développement de la Jamésie. Il sera important de favoriser la mise en place de structure de rétention en particulier en leur favorisant l'accès à des emplois durables à des conditions intéressantes pouvant susciter leur implication dans le milieu. Les entreprises de la Jamésie qui engageront un jeune formé dans la région ont ainsi plus de chance de le conserver en emploi et de diminuer le taux de roulement du personnel.

1.1 CONVENTION DE LA BAIE-JAMES ET LE TERRITOIRE DE LA BAIE-JAMES

Les terres de catégorie I, II et III

La Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) est signée avec les Cris et les Inuits en 1975. Cette Convention fait état d'échange d'obligations entre les parties, soit notamment, les gouvernements du Québec et du Canada. Elle précise le découpage territorial de la région et permet de situer géographiquement les terres de catégorie I, II et III établies par la Convention. En effet, les terres se trouvent à la base même des cultures crées et induites. Leurs besoins et leurs intérêts dictaient l'introduction d'un régime territorial qui soit

équitable et qui satisfasse à la fois les besoins autochtones et ceux du Québec. C'est pour cette raison que les signataires ont convenu d'un découpage du territoire en trois catégories de terre.

Les terres de la catégorie I sont attribuées à chaque communauté crie et inuite pour leur usage exclusif. Elles sont situées au sein même et au pourtour des villages où Cris et Inuits vivent habituellement. Les terres de la catégorie II leur sont contiguës. Elles constituent une ceinture, un domaine exclusif de chasse et de pêche pour les bénéficiaires habitant les terres I. Il s'agit de terres du domaine public qui peuvent être développées à d'autres fins, à condition de remplacer les parcelles touchées par le développement. Quant aux terres de la catégorie III, ce sont des terres publiques sur lesquelles les autochtones ne reçoivent pas un droit d'occupation exclusif, mais où ils peuvent, sans contrainte légale, y poursuivre comme par le passé, à longueur d'année, leurs activités de chasse, de pêche et de piégeage.

Le cadre juridique des municipalités de la région

Le territoire de la Jamésie correspond à celui de la Municipalité de la Baie James (MBJ). Cette municipalité couvre un territoire situé entre le 49^e et le 55^e parallèles, à l'exception des terres de catégorie I et des villes enclavées de Chapais, Chibougamau, Lebel-sur-Quévillon et Matagami. Les localités de Valcanton (regroupant les villages de Val-Paradis et de Beaucanton), Villebois et Radisson sont parties intégrantes de la Municipalité de la Baie James.

Il s'agit d'une autre particularité de la structure territoriale de la région. Il n'y a pas de municipalité régionale de comté dans le Nord-du-Québec. Ainsi, plusieurs des responsabilités habituellement assumées par des Municipalités régionales de comtés (MRC) dans les autres régions du Québec sont assumées en Jamésie par la Municipalité de la Baie James, sauf sur les terres de la catégorie I où l'administration est assurée par un Conseil de Bande crie et sur les terres de la catégorie II où l'administration est partagée entre quelques représentants du Grand Conseil des Cris et la Municipalité de la Baie James.

1.2 SIGNATURE DE L'ENTENTE DE LA PAIX DES BRAVES

Le jeudi 7 février 2002, à Waskaganish, le Premier ministre du Québec, M. Bernard Landry, et le grand chef du Grand Conseil des Cris, M. Ted Moses, signaient une entente historique d'une durée de cinquante ans qui marque une nouvelle ère dans les relations entre le Québec et les Cris. Négociée de nation à nation, cette entente devrait permettre une nouvelle phase de développement économique, social et communautaire de la région de la Baie-James.

Établir une nouvelle relation de nation à nation

Conformément à l'accord de principe du 23 octobre 2001, l'entente porte sur l'établissement d'une nouvelle relation entre les deux nations et prévoit une plus grande prise en charge, par les Cris, de leur développement économique et communautaire. Cette entente vise aussi la réalisation de projets majeurs de développement hydroélectrique sur le territoire de la Baie-James ainsi que l'harmonisation des activités forestières avec les activités traditionnelles des Cris. De plus, elle assure le retrait des poursuites judiciaires de plusieurs milliards de dollars actuellement devant les tribunaux. Dans le même esprit, les Cris s'engagent à ne pas intenter contre le Québec d'autres recours relatifs à l'application passée de la CBJNQ.

Cette entente a été appuyée par tous les chefs des communautés. Ce sont 70 % des Cris qui ont appuyé l'entente dans le cadre des référendums tenus dans chacun des villages.

Favoriser le développement économique de la région de la Baie-James et de tout le Québec

Cette entente donnait le coup d'envoi aux plus grands travaux hydroélectriques depuis les années 1980. Les travaux de la centrale Eastmain 1 devaient débiter dès le mois d'avril 2002. Au même moment, les étapes devant conduire au projet Eastmain 1-A/Rupert (dérivation) seraient initiées. Les deux projets devaient permettre la réalisation de 4 milliards de dollars d'investissements dans la région et procurer de l'emploi à 10 500 personnes au cours des neuf années suivantes. La mise en œuvre de ces grands chantiers devait être réalisée grâce à un nouvel esprit de collaboration et devait entraîner des retombées économiques majeures pour plusieurs entreprises criées et québécoises.

Au chapitre de la foresterie, cette entente prévoyait une participation accrue des communautés criées dans la mise en valeur des ressources forestières. Cette participation prendra forme notamment par la mise en place du Conseil Cris-Québec sur la foresterie et de groupes de travail conjoints, au niveau des communautés concernées, chargés de voir à l'implantation des différentes modalités prévues à l'Entente. De plus, l'introduction de mesures particulières devait faciliter une meilleure prise en considération du mode de vie des Cris.

Assurer une plus grande prise en charge par les Cris de leur développement

Des engagements du Québec découlant de la CBJNQ relatif au développement économique et communautaire des Cris seront dorénavant pris en charge par ceux-ci. Dans le but de leur permettre d'assumer ces nouvelles responsabilités, le gouvernement du Québec s'engage à verser une somme de 23 millions de dollars en 2002-2003, de 46 millions de dollars en 2003-2004 et de 70 millions de dollars en 2004-2005. Par la suite, cette contribution sera indexée selon une formule qui reflétera l'évolution de l'activité économique sur le territoire visé dans les secteurs de l'hydroélectricité, de la foresterie et des mines.

Cette entente marque un virage fondamental au plan des collaborations futures et des partenariats qu'entendent établir le Québec et les Cris en ce qui concerne l'exploitation et le développement des ressources naturelles sur le territoire conventionné de la Baie-James.

1.3 ÉQUITÉ GOUVERNEMENTALE ET OCCUPATION DU TERRITOIRE

Bref historique de la mise en place du Comité après la signature de la Paix des Braves et le mandat de ce Comité.

Résultat obtenu et tout ce qui été laissé pour compte. Démontrer les iniquités et les aspects dont le gouvernement aurait dû tenir compte.

ComaxNORD n'est pas en relation avec le Comité d'équité.

Un comité appelé « Comité pour la maximisation des retombées pour le Nord-du-Québec » (ComaxNORD) a été créé suite à la signature de la Paix des Braves. Son mandat consiste aussi à identifier les iniquités que subiront les Jamésiens et de recommander des solutions pour éviter un tel déséquilibre.

Démontrer l'importance pour le Québec d'occuper le territoire Nord-du-Québec.

Parler du manque de considération du gouvernement pour les Jamésiens dans le Nord québécois.

Entente des Braves, Conseil Cris-Québec en matière d'utilisation de la ressource forestière

Les conséquences de cette entente sur le développement forestier de la Jamésie demeurent incertaines, car aucune évaluation n'a encore été réalisée à ce sujet. Toutefois, les Jamésiens désirent que l'équité entre les Jamésiens et les Cris soit assurée en ce qui concerne l'exploitation forestière et l'ensemble des ressources naturelles. Cette volonté fait d'ailleurs l'objet d'une priorité de développement et des efforts seront déployés afin de mieux comprendre les conséquences de l'entente sur les possibilités de développement des municipalités jamésiennes.

CHAPITRE II

ÉTAT DE SITUATION DES DIFFÉRENTS SECTEURS ÉCONOMIQUES

Comme il a déjà été mentionné, le Nord-du-Québec est la plus jeune et la plus « ressource » des régions ressources de la province. L'occupation du territoire par les Jamésiens est très récente. Cependant, les Jamésiens jouent un rôle majeur dans le développement du territoire et ils comptent accentuer ce rôle au cours des prochaines années par une plus grande prise en charge de leur propre développement, en partenariat et dans le respect de l'ensemble des occupants de la Jamésie. Ce positionnement ne peut qu'avoir un impact plus que positif sur l'enrichissement de l'ensemble de la population du Québec et c'est à ce niveau que les intervenants de la région attendent un positionnement stratégique de l'administration provinciale, dans une vision de développement qui tient compte des forces en présence et des Jamésiens en particulier.

2.1 SECTEUR HYDROÉLECTRIQUE

L'abondance des ressources hydriques favorise la production hydroélectrique. La démesure des infrastructures hydroélectriques fait figure d'emblème du territoire de la Baie-James. La Jamésie possède encore le plus imposant potentiel hydroélectrique en Amérique du Nord grâce aux rivières La Grande, Caniapiscou, Rupert, Eastmain, Nottaway, Broadback se jetant soit dans la baie Rupert, soit dans la baie James, soit dans la baie Hudson. Le Nord-du-Québec contient 296 barrages et digues dont 294 sont exploités par Hydro-Québec à des fins de production hydroélectrique.

Huit (8) centrales hydroélectriques se trouvent sur le territoire de la Baie-James. Quatre (4) d'entre elles sont les plus productives de la province avec des rendements de 1 998 mégawatts (MW) pour *La Grande-2-A*; 2 304 MW pour la centrale *La Grande-3*; 2 650 MW pour *La Grande-4* et enfin 5 328 MW pour la centrale *Robert-Bourassa* anciennement appelée *La Grande-2*. La Baie-James éclaire et chauffe presque à elle seule la province de Québec et exporte une importante partie de sa production hydroélectrique à l'extérieur du pays.

Les lignes de transport d'électricité qui traversent la région Nord-du-Québec totalisent 6 357 kilomètres comparativement à 1 620 kilomètres de lignes pour les autres régions administratives du Québec. Cependant, malgré le grand nombre d'infrastructures administratives d'Hydro-Québec en Jamésie, leur apport à l'économie régionale demeure marginal, car un nombre restreint de Jamésiens y travaillent.

En ce qui concerne plus particulièrement la contribution d'Hydro-Québec à l'économie jamésienne, soulignons avant tout qu'en 2001, plus de 12 000 personnes visitaient l'un ou l'autre des sites d'Hydro-Québec, surtout pendant la période estivale, produisant ainsi un effet positif sur le développement économique de la Baie-James.

Produit des taxes

Outre ce tourisme non négligeable, c'est essentiellement au plan des taxes municipales et des taxes scolaires que la présence d'Hydro-Québec profite à la Jamésie. Ainsi, même si Montréal se démarque nettement, encore une fois avec près de 14 M \$ reçus d'Hydro-Québec pour les taxes municipales et un peu plus de 560 000 \$ pour les taxes scolaires, la Jamésie tire son épingle du jeu avec plus de 3,6 M \$ reçus en 2001 en taxes municipales et près de 505 000 \$ en taxes scolaires.

L'emploi

Malgré l'importance de la production d'hydroélectricité en Jamésie, la majeure partie des employés d'Hydro-Québec travaillent dans les régions de Montréal (7 925 années-personnes) et de la Montérégie (2 903 années-personnes), là où se concentrent les activités administratives de la Société d'État. Seulement 904 années-personnes travaillaient pour Hydro-Québec en Jamésie en 2001. De plus, de ce nombre, une faible proportion (environ 18 %) était des résidents du territoire jamésien, car la « commutation aérienne » fait en sorte que plus du ¾ de ces employés évitent d'établir leur résidence principale en Jamésie grâce aux facilités de transport aérien offert directement par la Société d'État.

Biens et services

Parmi les autres retombés économiques intéressantes pour la Jamésie dans ce secteur d'activité, il faut souligner tout ce qui a trait aux acquisitions (achats) en biens et services auprès de fournisseurs jamésiens. Or, Hydro-Québec dépensait 8,4 M \$ en 2001 en Jamésie alors qu'il dépensait en moyenne 85 M\$ dans les autres régions du Québec. C'est encore une fois Montréal et ses fournisseurs qui profitent le plus de la présence d'Hydro-Québec avec un montant de 641,8 M\$ en achats de biens et services en 2001. Ces 8,4 M\$ dépensés en Jamésie représentent des retombées économiques intéressantes pour le territoire, quoique nettement insuffisantes dans un contexte de lutte pour maximiser les retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles et sans aucune mesure avec les redevances d'autre part versées aux Cris suite à la signature de l'Entente de Braves.

La production hydroélectrique connaîtra un essor considérable en Jamésie au cours des prochaines années, notamment grâce au projet d'exploitation des rivières Eastmain et Rupert.

Si on tient compte de l'ampleur des ressources et du potentiel hydroélectrique, des activités de production d'électricité, de l'importance des investissements dans le projet Eastmain-1-A/Rupert, c'est dans le secteur de la production d'énergie que le déficit de maximisation des retombées pour les Jamésiens est le plus évident. Outre le peu d'emplois générés pour les Jamésiens, une faible proportion de travailleurs de ce secteur réside en Jamésie. De plus, les contrats octroyés par Hydro-Québec à des entreprises jamésiennes (y compris les contrats de sous-traitance) sont nettement insuffisants aux yeux des Jamésiens.

2.2 SECTEUR FORÊT

La Jamésie, dont le territoire totalise 350 000 km, possède 151 049 km² de terrains forestiers dont la quasi-totalité se situe en forêts publiques. Elle compte 83 688 km² de terrains forestiers productifs et accessibles. Ces terrains sont dominés par la présence de l'épinette

noire qui représente environ 80 % du couvert forestier productif. C'est ce qui constitue une réserve de bois de qualité et non négligeable pour l'ensemble de l'industrie forestière québécoise. L'ensemble de la forêt commerciale, de la possibilité forestière nord-québécoise et du volume de bois récolté, se trouve en Jamésie, plus précisément au sud du 52^{ème} parallèle. La limite nordique de la forêt commerciale se situe actuellement à quelques kilomètres au sud de la communauté crie d'Eastmain.

Le Nord-du-Québec se situait au 4^{ème} rang provincial des régions administratives au plan de la possibilité forestière en 1999. Pour ce qui est du volume de bois récolté, la région se situait au 2^{ème} rang en 1998-1999. Tout comme dans le cas de l'hydroélectricité, le système actuel des redevances et des volumes attribués par l'administration gouvernementale ne permet pas à la région de profiter de la richesse forestière présente sur le territoire, la privant ainsi d'une importante possibilité de pouvoir s'assurer d'un développement socio-économique mieux approprié à son contexte.

La forêt et l'entente Cris-Québec

Dans le chapitre 3 de la récente Entente des Braves, il est mentionné que, dans une perspective allant jusqu'en 2006, un droit de récolte sur des volumes de 350 000 m³ sera attribué à des communautés crie. Dès 2002, Québec devait rendre disponible un volume minimum de 70 000 m³ à ces communautés. Ce volume minimum continuera de s'appliquer au cours de l'année civile 2003, puis augmentera à 125 000 m³ pour les années 2004 et 2005, pour enfin atteindre le seuil de 350 000 m³ en 2006. Ce bois sera transformé uniquement dans les usines existantes (mais pas nécessairement dans des usines jamésiennes).

Toutefois, les zones d'attribution de ces volumes à récolter n'ont pas encore été annoncées. Cette situation occasionne des inquiétudes au sein de certaines entreprises forestières de la Jamésie. L'entente prévoyait aussi la création d'un conseil Cris-Québec sur la foresterie lequel devait permettre une consultation des Cris lors des différentes étapes de planification et de gestion des activités forestières.

Les grands constats et les recommandations

Outre les dangers d'une éventuelle surexploitation des ressources ligneuses, de la diminution du potentiel de récolte due à l'établissement d'une nouvelle limite nordique et à la création d'aires protégées, et les effets néfastes des taxes américaines sur le bois d'œuvre canadien, les effets structurants des activités forestières sur l'ensemble de l'économie jamésienne demeurent importants.

Il ressort du portrait des activités forestières jamésiennes, que le potentiel important que présente la forêt de la région demande à être mieux exploité, afin que des retombées palpables et directes soient profitables aux Jamésiens. La diversification de l'économie jamésienne passe notamment par la diversification des activités forestières, notamment par le développement de la 2^{ème} et 3^{ème} transformation du bois.

Dans une étude récente financée par la Direction régionale d'Emploi-Québec pour le Nord-du-Québec, on retrouve les recommandations suivantes :

- Que le gouvernement du Québec, gestionnaire des ressources forestières publiques, favorise, dans l'octroi de volumes de bois ou dans le maintien des volumes déjà

alloués, les entreprises forestières possédant une stratégie de développement dans la seconde transformation et les entreprises performantes possédant un ratio élevé d'employé au mètre cube de bois alloué.

- Que les entreprises forestières de la région Nord-du-Québec puissent agrandir leur territoire d'approvisionnement vers le sud de la province de façon à rétablir progressivement l'équilibre régional de la transformation de la ressource et ainsi en faire bénéficier les habitants du territoire.
- Que les impacts négatifs, particulièrement les baisses de volume de bois soient réparties sur l'ensemble des bénéficiaires de CSSF du Québec.
- Que des mesures concrètes soient prises afin de faciliter l'intégration des habitants de la région et particulièrement des jeunes à des emplois dans les entreprises forestières d'ici.
- Que des mesures soient prises par les autorités concernées afin de sensibiliser la population et valoriser auprès de jeunes les métiers reliés aux opérations forestières.
- Qu'une campagne de sensibilisation soit faite au niveau des intervenants financiers afin de rendre disponible du capital de démarrage pour les jeunes entrepreneurs voulant acheter une entreprise forestière.

Dans le cadre du mémoire de la CRÉBJ présenté à la Commission d'études sur la gestion de la forêt publique en avril 2004, l'organisme de concertation régional manifeste sa crainte face à la possibilité d'une baisse de la ressource forestière, laquelle causerait indubitablement une diminution des approvisionnements des usines du territoire. Les principales recommandations retenues par la CRÉBJ sont :

- Que les entreprises bénéficiaires de CAAF (et la municipalité bénéficiaire d'un CvAF) soient responsables des calculs de la possibilité forestière sur leur territoire attitré.
- Que toutes les connaissances possibles soient envisagées et mises en application afin d'augmenter le rendement des peuplements forestiers.
- Que soit abolie la limite nordique et que les méthodes d'exploitation de la ressource soient adaptées au fur et à mesure de la remontée vers le nord.
- Qu'une plus grande stabilité dans les normes en vigueur afin que les entreprises forestières puissent planifier à long terme leurs interventions forestières.
- Que les normes et directives soient appliquées à l'échelle régionale plutôt que provinciale afin de tenir compte des caractéristiques des peuplements.
- Que le cadre administratif soit assoupli et qu'une gestion par objectifs soit priorisée à celle de la voie normative.
- Que tous les ministères ou secteurs de ministère qui ont le pouvoir de modifier des normes en foresterie se concertent afin d'harmoniser les normes et autres mesures.

La Jamésie entend jouer un rôle très actif dans le développement et le soutien de ce secteur d'activité économique, mais pour ce faire, elle aura besoin de leviers financiers que ne sont pas actuellement à sa disposition. La Jamésie ne peut envisager de développer des partenariats équilibrés et prometteurs avec les Cris dans ce champ de compétence sans une augmentation substantielle de ses budgets si elle veut pouvoir jouer le rôle qui lui est dévolu dans le cadre de l'occupation et du développement de son territoire.

2.3 SECTEUR MINIER

Une part importante du potentiel québécois

Dans le Nord-du-Québec, l'exploitation de mines d'or, de cuivre, de nickel et d'argent a représenté 20 % du total des richesses minérales extraites au Québec au cours de l'année 2000. De plus, cette région a recueilli, au cours de cette même année, un montant de 275 millions de dollars en investissements miniers et on y a dénombré 1 873 emplois miniers directs. Jusqu'à présent, seule une portion limitée du territoire, située essentiellement dans le segment Matagami-Chigbougamau, a fait l'objet de campagnes d'exploration soutenues au cours des 20 dernières années. Pourtant, le potentiel minéral de la région Nord-du-Québec est particulièrement important tel que l'illustre d'ailleurs le début de la production commerciale, en 1997, des mines Troilus (Baie-James) et Raglan (Nunavik).

Sous-exploitation du potentiel minier

Dans le secteur minier, le nerf de la guerre demeure l'exploration. À cet égard, la région dans son ensemble n'a pas été en mesure de bénéficier pleinement des vagues successives d'exploration minière suscitées par le financement accréditif durant les années 80. L'absence de promoteurs régionaux a aussi nui au développement de ce secteur d'activité. Il s'ensuit que le potentiel minier de la région demeure sous-exploité malgré les moyens déployés par les corps publics et l'industrie privée en matière d'exploration.

Afin de pallier à cette situation, le ministère des Ressources naturelles (MRN) (secteur mines) a mis sur pied, au cours des années 90, les projets Moyen-Nord et Grand-Nord qui ont permis d'accroître considérablement le niveau de connaissance géoscientifique au nord du 50^e degré de latitude, un secteur peu connu de la région Nord-du-Québec. Dans la foulée de ces projets, de nombreux nouveaux indices minéralisés contenant du Nickel, du diamant et de l'or ont été découverts dans des secteurs antérieurement peu connus de la région.

La perception récente de plus en plus favorable du potentiel minier de la région Nord-du-Québec est bien illustrée par le fait que ce territoire a recueilli en 1997 et 1998 un pourcentage de 40 % des dépenses d'exploration et de mises en valeur réalisées dans l'ensemble du Québec et que celui-ci a même atteint 50 % en 1999.

Au cours des dernières années, le secteur minier a été affecté à l'échelle mondiale par une décroissance généralisée des investissements en exploration à la suite de la diminution de la confiance des investisseurs, de la baisse du prix des métaux précieux et usuels et de la concurrence de nouvelles entreprises productrices établies dans les pays en voie de développement. Ainsi, les budgets mondiaux alloués à l'exploration minière par les sociétés

privées ont diminué d'environ 45 % entre 1997 et 1999. Le Québec a été relativement moins affecté par cette conjoncture défavorable récente, alors que les dépenses d'exploration et de mise en valeur ont baissé de 30 % entre 1997 et 1999. L'intérêt élevé de l'industrie minière pour la région Nord-du-Québec est particulièrement illustré par la baisse encore plus limitée de l'ordre de 10 % de ces dépenses pour la même période.

Des développements miniers négociés avec les Cris et les Inuits

Les nations autochtones manifestent de plus en plus d'intérêt pour ce secteur d'activité. Récemment, Falconbridge et les Inuits ont conclu une entente majeure relativement à la mise en exploitation de la mine Raglan (projet d'un demi-milliard sur 25 ans). Il en est de même avec l'entreprise Inmet et la communauté crie de Mistissini. Des entreprises autochtones reliées à l'exploration minière sont également actives. Ces ententes, en plus de procurer des emplois dans l'une ou dans l'autre de ces communautés, montrent que le secteur minier peut faire l'objet d'un développement respectueux des modes de vie et des préoccupations des collectivités du territoire.

Valoriser une participation soutenue des Jamésiens

Le rapport de Gérard Laquerre, consultant, intitulé « Plan d'action pour le redressement de l'industrie minière sur le territoire de la Baie-James », a été entériné par le Conseil régional de développement de la Baie-James (CRDBJ) et est à la base de la formation de la Table jamésienne de concertation minière (TJCM) en 2001. Ce document fait la lumière sur l'état d'urgence de la situation de cette industrie sur le territoire de la Jamésie.

L'état de l'activité de l'industrie minière à la Baie-James connaissait un ralentissement marqué. Dans le secteur est du territoire, la situation atteignait un haut degré de gravité. Les perspectives de cette industrie pour les quatre prochaines années étaient alarmantes. Cette spirale descendante de l'activité minière pouvait entraîner, à moyen terme, une dislocation de cette industrie au Québec et la rendre éventuellement inopérante. Bien qu'elles soient multiples, aucune intervention gouvernementale n'était conçue pour contrer une situation d'urgence comme celle qui prévalait au moment de l'analyse de situation. Il y avait donc place, voire même nécessité d'un plan d'action.

Le principal facteur expliquant la forte diminution de l'activité minière sur le territoire de la Baie-James est la baisse du prix des substances traditionnellement exploitées sur le territoire, il est question de l'or, du cuivre et du zinc. Cette situation économique mondiale, a provoqué, au cours des cinq dernières années, la fermeture prématurée de plusieurs mines en production sur le territoire de la Baie-James. Celles-ci, incapables d'abaisser suffisamment leurs coûts d'exploitation pour demeurer rentables, se voyaient dans l'obligation de fermer leurs portes. Ce fut le cas pour les mines Casa Bérardi, situées environ à 100 kilomètres à l'ouest de Matagami, Copper Rand ainsi que Meston, situées dans le secteur de Chibougamau et finalement, Gonzague-Langlois qui se trouve dans le secteur de Lebel-sur-Quévillon. À la fin de l'année 2002, la minière Noranda prévoyait la fermeture de la mine Bell-Allard de Matagami à la fin de l'année 2004 et reportait en 2005-2006 le début de l'exploitation du gisement Persévérance de Matagami.

Les répercussions occasionnées par les nombreuses pertes d'emplois dans cette industrie depuis une dizaine d'années, sont très importantes. Elles ont occasionné entre autres, un arrêt dans le renouvellement de la main-d'œuvre qualifiée, et ce, à tous les niveaux, hypothéquant ainsi

la vocation minière des communautés touchées. Le redémarrage de ces opérations nécessite des plans de relance novateurs, axés vers la formation, ainsi que des interventions très importantes des instances gouvernementales, comme ce fut le cas pour la mine Meston ainsi que pour la mine Copper Rand qui sont présentement en phase de redémarrage.

Les répercussions de la baisse du marché de ces métaux sur l'exploration minière sont aussi préoccupantes. L'exploration hors chantier est maintenant presque complètement délaissée par les compagnies minières majeures. La découverte de nouvelles mines sur le territoire repose donc sur les compagnies minières juniors qui ne sont pas nécessairement préoccupées par la recherche fondamentale et qui ont des objectifs bien précis de rentabilité.

Confrontées à leurs incapacités de financer leurs travaux d'exploration et à maintenir leur fonds de roulement, elles se voient obligées de découvrir des gisements de plus en plus riches ou exploitables et ce, à très faibles coûts.

La récente ruée diamantifère sur le territoire de la Baie-James, fait prendre conscience qu'il existe un potentiel pour de nouvelles substances d'intérêt stratégique. Outre les diamants, les minéraux de haute technologie comme le vanadium, les terres rares et les métaux de l'environnement tels que les platinoïdes, représentent des produits à haute valeur ajoutée, mais dont on maîtrise encore mal l'exploration. Ces avenues potentielles nécessitent une meilleure compréhension des mécanismes de formation de ces gisements ainsi qu'une optimisation des technologies d'exploration. Si l'on veut améliorer le taux de découverte de gisements exploitables pour ainsi avoir une industrie solide sur le plan mondial, il devient nécessaire d'élaborer de nouveaux outils d'exploration adaptés aux nouvelles cibles et divers contextes géologiques du territoire.

Le développement de ces nouvelles connaissances et expertises devient de plus en plus difficile. Compte tenu de la précarité des emplois en exploration, les compagnies ne peuvent maintenir leur personnel d'une façon durable et leur assurer une continuité dans ce domaine. C'est face à toute cette situation que la TJCM s'est donné le mandat d'apporter des pistes de solutions à ces problématiques et de mettre de l'avant des actions lui permettant de relancer la recherche de base sur les données propres à relancer l'exploration et, en conséquence, l'exploitation de ce territoire encore largement méconnu. Par ce positionnement, la TJCM veut pallier au retrait progressif et à la décroissance de l'administration gouvernementale et nommément du MRN dans ce dossier. Ce dernier a participé, par le biais de son programme de Fonds d'aide aux prospecteurs autonomes aux financements de quelques campagnes d'échantillonnages ciblées, mais l'abolition de cette source de financement en 2003 a laissé le champ libre à une exploration uniquement réservée aux compagnies juniors, lesquelles n'ont pas comme champ d'expertise la recherche fondamentale et la découverte de données de base pour l'ensemble du territoire encore à découvrir.

La TJCM

Mandaté par la CRÉBJ, la TJCM a principalement les mandats de :

- 1- Continuer d'être le représentant reconnu de l'industrie minière auprès des instances décisionnelles du territoire par la concertation des entreprises existantes, tant au niveau de l'exploration que de l'exploitation.

- 2- Faire de la représentation auprès des différents organismes et ministères reliés, entre autres, au développement régional et à l'emploi.
- 3- Supporter la mise en œuvre de campagnes d'échantillonnages propres à assurer une connaissance fondamentale des ressources minérales sur le territoire et à soutenir les entreprises minières de toutes avenues par la diffusion de ses résultats de recherche.
- 4- Assurer une meilleure visibilité de la TJCM entre autres par la mise en place d'un site internet.
- 5- Conformément à l'esprit de la Paix des Braves, la TJCM créer des liens stratégiques avec des organismes cris, qui mèneront à l'élaboration de plans de développement stratégique conjoints.

La TJCM veut assurer le positionnement stratégique de la Jamésie face aux opportunités de développement que représente le potentiel diamantifère du territoire, notamment, par la mise sur pied d'un centre du développement minéral du quaternaire sur le territoire. Bien que le potentiel diamantifère du territoire représente une opportunité de développement la TJCM n'entend pas pour autant négliger les autres minéraux stratégiques et veut garder une approche le plus possible multi-éléments.

Par la mise en oeuvre de son plan d'action la TJCM vise :

- La détermination des axes d'interventions prioritaires en recherche et développement.
- Le développement d'expertise régionale en exploration diamantifère.
- Évaluation et proposition d'opportunités liées aux potentiels économiques des métaux et des minéraux dits non-traditionnels du territoire de la Baie-James.
- L'optimisation de l'utilisation des infrastructures présentes sur le territoire, dont l'accès physique au territoire.
- De représenter le secteur minier sur le comité aviseur de l'entente Cris-Québec.
- De faciliter la communication et le positionnement concerté relativement à l'avancement des travaux et face à l'actualisation des problématiques de l'industrie.

Pour le moment, les retombées économiques reliées aux activités d'exploration sur le territoire de la Baie-James ne sont pas optimisées. Par exemple, au niveau des services aux compagnies d'exploration, on ne retrouve aucun laboratoire d'analyses qui est en mesure de répondre aux besoins.

Il existe sur le territoire de nombreux gîtes subéconomiques, dont il est possible de démontrer un potentiel géologique intéressant. Les projets qui ont atteint ce niveau d'avancement, soit celui de la délimitation et de la définition des gisements, sont difficilement admissibles aux programmes actuellement en place. Un exemple pertinent est l'historique de la découverte de l'imposant gisement de la mine Laronde d'Agnico-Eagle en Abitibi. La marginalité du

gisement initialement exploité près de la surface n'a pas dilué l'intérêt face au potentiel géologique prometteur qui y était démontré. L'avancement des connaissances du gisement a permis de découvrir et de développer l'une des principales mines présentement en opération au Canada. Cela prouve l'importance de continuer en ce sens et de tenter d'innover sur le plan de l'exploration par la recherche et développement dans ce domaine.

Il est important de souligner que les mandats dont s'est dotée la TJCM sont directement en lien et en opposition avec le retrait systématique du MRN de ces champs de cueillette de données de base en exploration. La politique actuelle du MRN est surtout axée sur un choix de s'en remettre à la volonté et à la priorisation parfois contestable de l'entreprise privée pour le développement économique et social de la région.

À preuve, les informations que le MRN donne dans le cadre des « Études d'impact sur l'environnement » sur les travaux de l'Eastmain I-A et dérivation Rupert et où le ministère ne prévoit aucun impact de ces travaux sur la vocation minière de la région alors que, pour la TJCM, ces travaux doivent impérativement être générateurs, dans les meilleurs délais, de campagnes d'échantillonnages intensives afin de permettre une connaissance essentielle de la géomorphologie du terrain. Le but de ces projets est de mieux cerner la composition des sols et pouvoir déterminer l'orientation des campagnes d'exploration et d'exploitation à moyen et long terme. Ces approches démontrent assez bien que le MRN est actuellement en phase de décroissance quant à ses mandats de base alors que la TJCM est en phase recherche de solutions et de développements afin de pouvoir supporter le développement de l'industrie minière en Jamésie et sur le territoire de la Baie-James.

Depuis 2003, le MRN n'apporte aucune contribution financière au fonctionnement et aux travaux de la TJCM, et ce, malgré que cette dernière soit la mandataire attitrée de la CRÉBJ dans toutes les problématiques relatives au secteur minier pour le Nord-du-Québec.

La CRÉBJ, a récemment réitéré sa confiance et son soutien entier à la TJCM dans ses objectifs de négocier une entente spécifique pour les trois (3) prochaines années (2004-2007). Dans le cadre des négociations menant à la signature de cette « entente », le MRN sera sollicité afin que, dans un premier temps, reconnaisse la validité et la crédibilité de la TJCM, de ses mandats et de son plan d'action et, dans un deuxième temps, soutienne financièrement, le fonctionnement et les activités de cet organisme.

2.4 SECTEUR TOURISME

Les grands espaces, l'immensité du réseau hydrique et un nombre important de pourvoiries répartis sur tout le territoire font de la région Nord-du-Québec un endroit privilégié pour le tourisme d'aventure. Il s'agit d'un secteur prometteur pour la région qui représente un potentiel de développement d'une très grande importance. L'industrie touristique jamésienne repose essentiellement sur quatre (4) principales activités : la pêche, la chasse, la motoneige et les visites industrielles. En plus de l'activité de la chasse aux caribous, la qualité de la pêche et la quantité des prises font encore la renommée du territoire. L'une des plus importantes pourvoiries accueille environ 2 000 clients par année dont 40 % sont américains. La consolidation des activités touristiques de chasse et de pêche se trouve étroitement liée au potentiel de récolte faunique, lui-même étroitement lié à la protection de l'environnement et de la faune.

Une possible diversification

De nouveaux créneaux tels l'écotourisme, le tourisme d'aventure et le tourisme corporatif réalisent une percé actuellement et donnent espoir à une certaine diversification des activités offertes en Jamésie comme en fait fois l'entente spécifique sur le développement de l'écotourisme et du tourisme d'aventure signée en Abitibi-Témiscamingue et en Jamésie en 2003.

Les rivières, les grands espaces, les aurores boréales, la forêt boréale et la taïga contribuent significativement à augmenter le potentiel touristique (et particulièrement l'écotouristique) du territoire. Les activités telles le kayak, le canot, le vélo de montagne, le cyclotourisme, la randonnée pédestre, le ski de fond et autres activités de plein air sont en expansion à l'échelle nationale. La Jamésie connaît également une hausse de la popularité de ces activités de plein air sans prélèvement faunique. Quant au tourisme corporatif qui veut allier détente, chasse, pêche, discussions stratégiques et d'affaires, il présente un potentiel important si on en croit les récents investissements de certaines pourvoiries en ce sens.

L'action des organismes touristiques

En vertu de l'entente spécifique sur le développement touristique de 2001, l'ATRBJ ne recevait que 800 000 dollars du gouvernement québécois pour développer l'offre de service touristique. Ce montant est nettement insuffisant si nous considérons les besoins de développement de l'offre de produits touristiques et en comparaison avec les autres régions de la province. Toutefois, ces 800 000 dollars s'ajoutent à l'enveloppe habituelle de fonctionnement de l'ATRBJ pour la période 2001-2004.

L'association a notamment pour ambition d'offrir une grande qualité de service à ses membres, de mettre en valeur les produits touristiques jamésiens, et d'assurer la sécurité des touristes qui circulent sur le réseau routier de la région, grâce à une meilleure signalisation. La sécurité des touristes s'impose d'ailleurs comme un enjeu important en Jamésie compte tenu de l'immensité du territoire.

La Société de développement de la Baie-James (SDBJ) joue également un rôle en matière de tourisme en Jamésie. Elle désire faire en sorte que le tourisme puisse devenir un pôle de développement majeur au cours des prochaines années. Elle a notamment l'intention d'investir tout près de 6 M \$ dans ce secteur d'activité d'ici 2006. Des projets de mise en valeur des attraits naturels tout au long de la route de la Baie-James sont actuellement en analyse.

L'organisation de l'offre

Malgré les progrès qui ont été accomplis au cours des cinq dernières années, l'organisation de l'offre reste à consolider, notamment en s'assurant que l'ensemble des voies de pénétration de la région soit doté d'un bureau d'accueil touristique. La mise sur pied d'une véritable structure d'accueil, organisée sous forme de réseau de bureaux d'accueil ou d'information touristique, était prévue pour 2002-2003. Il s'agit là d'une préoccupation partagée par la Municipalité de la Baie-James et par l'Association touristique régionale de la Baie-James.

Un autre enjeu relié à l'organisation de l'offre concerne l'importance d'offrir des produits touristiques complémentaires aux visites des installations hydroélectriques du secteur de

Radisson et de Chisasibi. Actuellement, les touristes qui viennent en Jamésie pour visiter les centrales hydroélectriques ne trouvent pas suffisamment de produits touristiques d'appoints qui leur permettraient de diversifier leurs activités de voyage et qui permettraient aux Jamésiens de maximiser la présence de ces touristes. Ce sont près de 12 000 personnes par année, entre juin et septembre, qui visitent les aménagements Robert-Bourassa et LG1. Pas moins de 23 emplois directs sont liés à ces visites industrielles. L'amélioration de la signalisation par l'ajout de panneaux aux abords des routes, pourrait contribuer à atteindre cet objectif.

De nombreuses améliorations ont été apportées aux infrastructures d'accueil (hôtels, restaurants, pourvoiries, campings...) au cours des dernières années, notamment grâce à l'essor du tourisme d'affaires et grâce aux efforts d'investissements des municipalités et localités du territoire. La découverte de l'immensité du territoire et de ses attraits naturels peut s'harmoniser de plus en plus avec un confort que recherchent certains touristes. Les infrastructures sont cependant encore déficientes aux yeux de plusieurs intervenants de l'industrie. Les pourvoiries contribuent énormément à l'amélioration de cet aspect du développement touristique. Plusieurs ont effectivement développé et modernisé leurs installations d'accueil, notamment pour favoriser l'essor du tourisme corporatif.

Les distances considérables séparant les différents sites d'intérêts touristiques compliquent l'exploitation de l'immense potentiel touristique de la Baie-James, notamment en ce qui concerne l'organisation de l'offre. À ce titre il est important de souligner que le territoire de la Baie-James et ses attraits touristiques se situent relativement loin des grands bassins de population du sud de la province, donc des marchés. Par voie de conséquence, l'enjeu du développement touristique est fortement lié à celui du développement du transport. Ce territoire, par son immensité, constitue un atout majeur pour l'essor de certaines activités telles que les activités écotouristiques, le tourisme d'aventure, la motoneige, la pêche et la chasse. De plus en plus de touristes recherchent les grands espaces vierges pour leurs vacances. Toutefois, le problème majeur demeure l'absence d'accessibilité de certains sites d'intérêt et les coûts élevés de transport.

La promotion

L'enjeu de la promotion, de la mise en marché et de l'amélioration des infrastructures des attraits touristiques jamésiens s'impose comme un défi primordial de l'industrie régionale. Le positionnement de la Baie-James et de ses attraits touristiques sur les marchés nationaux et mondiaux en dépend. L'ATRBJ cherche à embaucher une personne dont le mandat sera de faire connaître le territoire et ses attraits touristiques par divers moyens et outils de promotion. Une réflexion de base est en élaboration afin de pouvoir cerner les meilleurs moyens permettant le rayonnement de ce secteur d'activité, tant sur le plan provincial que sur le plan national et international.

Les défis sont importants et nécessitent un plan de développement et un financement à la mesure des défis que ce territoire soulève. Le Québec et en particulier la Baie-James sont des endroits malheureusement méconnus de la majorité de la population provinciale et nationale. Ce produit touristique par excellence qu'il fait l'envie de bien des pays, qui constitue un exemple unique au monde par sa diversité touristique, sociale, culturelle, ethnique, et par la diversité de ces sites encore vierges et sauvages est encore trop mal connu et ne reçoit pas son juste soutien de l'administration gouvernementale. Cette inaction pour ne pas dire cette ignorance prive l'état québécois de retombées économiques des plus importantes tout en le

privant d'une visibilité et d'une reconnaissance internationale non négligeable. Ce secteur d'activité économique ne peut être laissé uniquement à la volonté et aux intérêts de l'entreprise privée et le gouvernement se doit de s'impliquer de façon importante avant qu'il ne soit trop tard et que les dommages de l'exploitation à outrance soient irréversibles.

Dans ce secteur d'activité, comme dans tant d'autres en Jamésie, une plus juste répartition des redevances d'exploitation des ressources premières de ce territoire permettrait à ses Élus de mieux en planifier et en gérer le budget dans une perspective de développement durable.

2.5 DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET LOCAL

La Conférence régionale des Élus de la Baie-James (CRÉBJ) agit à titre d'interlocuteur principal du gouvernement du Québec en ce qui concerne la stratégie de développement de sa région. Elle agit à titre d'organisme-conseil dans l'élaboration de cette stratégie et dans l'identification des axes prioritaires de développement après avoir consulté l'ensemble des intervenants du milieu. Son rôle consiste aussi à faire fonctionner une concertation multisectorielle entre les intervenants locaux et régionaux du développement. Elle a la responsabilité de négocier et de signer une entente-cadre de développement à tous les cinq ans et des ententes spécifiques relatives aux axes de développement prioritaires.

Dans certains cas, des commissions ou organismes ont pour but de pallier, en partie, à l'absence de Directions régionales des divers ministères sectoriels et autres administrations gouvernementales essentielles pour le devenir de la Jamésie

- Commission Loisir et Sport
- Association touristique régionale
- Table jamésienne de concertation minière
- Commission scolaire Baie-James
- Centre régional santé et services sociaux
- Table régionale des organismes communautaires
- Comité développement social
- Mouvement Jeunesse Baie-James
- Table régionale des aînés du Nord-du-Québec
- Comité condition féminine Baie-James
- Comité de maximisation des retombées économiques Nord-du-Québec (ComaxNORD)

Il faut avoir assisté ne serait-ce qu'une fois à la rencontre quasi secrète de la Conférence administrative régionale (CAR) animée par le ministère du Développement économique régional (MDER) pour constater à quel point le niveau de représentation de l'administration gouvernementale provinciale est définitivement associé à des représentants qui, non seulement ne sont pas du Nord-du-Québec, mais qui sont, plus souvent qu'autrement, en conflit d'intérêts quant aux orientations qui leur sont proposées. Une telle situation a toujours été préjudiciable pour la Jamésie et surtout au cours des dernières années.

Tel que trop souvent souligné dans ce document, l'essentiel des richesses et des ressources mises en exploitation dans la région sont sous la responsabilité première du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRNFP). Dans le contexte qui prévaut, il est totalement inacceptable de constater que la direction régionale du secteur Mines du MRNFP

se retrouve en Abitibi-Témiscamingue alors que l'essentiel des données à découvrir, des explorations et des recherches fondamentales à effectuer, de l'exploitation à venir pour les prochaines décennies se retrouvent dans la région Nord-du-Québec. Cette situation est totalement incompréhensible tout comme l'absence d'équité dans le partage des redevances associées à l'exploitation des ressources naturelles du Nord-du-Québec et l'iniquité des conséquences des négociations avec les Nations autochtones versus le soutien donné à la Jamésie pour son développement économique et social.

Nonobstant l'absence d'un positionnement sérieux de l'administration gouvernementale pour cette région ressource par excellence. Plusieurs organismes de développement économique sont présents en Jamésie.

La Société de développement de la Baie-James

Créée en 1971 en vertu de la *Loi sur le développement de la Baie-James*, la Société de développement de la Baie James (SDBJ) demeure un intervenant important du développement économique en Jamésie. Elle possède des bureaux à Radisson, Matagami et Chibougamau et elle ouvrait officiellement un nouveau point de service à Lebel-sur-Quévillon en 1999. Sa mission principale est de développer le territoire jamésien au profit des populations locales.

La SDBJ se charge de la gestion, de l'entretien et de l'exploitation de certaines infrastructures de transport, comme la route de la Baie-James, la route Transtaïga et divers chemins desservant les communautés criées, soit plus de 68 % du réseau routier de la Jamésie. La SDBJ est également propriétaire de l'aéroport de la Grande Rivière à Radisson; elle détient un parc immobilier et elle est responsable de l'exploitation de l'Auberge de Radisson et du relais routier du kilomètre 381 sur la route de la Baie-James.

Afin d'engendrer des retombés économiques locales, la SDBJ privilégie les entreprises du Nord-du-Québec avant celles des régions limitrophes pour l'attribution des contrats d'entretien des routes, des aéroports et du parc immobilier dont elle assume la gestion.

Autres organismes de développement économique

Depuis peu, c'est-à-dire depuis 2001, les Jamésiens et les entreprises jamésiennes profitent de la présence et de l'action du Centre local de développement de la Baie-James (CLDBJ). Son rôle se concentre autour du soutien à l'entrepreneuriat, au démarrage, au prédémarrage et au développement des entreprises. Le CLDBJ offre un appui aux entrepreneurs pour la gestion de leur entreprise et assure le suivi des projets dans lesquels des fonds ont été investis. Il soutient également les entreprises d'économie sociale. Le CLDBJ est financé par le ministère des Régions et indirectement par les municipalités du territoire, car l'agent de développement local embauché par ces municipalités, consacre une partie de son temps de travail à la mission du CLDBJ. L'organisme présente six points de services à travers le territoire :

- Chibougamau : Commission économique et touristique de Chibougamau inc.
- Chapais : Corporation de développement économique de Chapais
- Lebel-sur-Quévillon : Société de développement économique de Lebel-sur-Quévillon
- Matagami : Développement Matagami inc.
- Beaucanton : Corporation de développement économique de VVB (Villebois/Val-Paradis/Beaucanton)

- Radisson : Corporation de développement économique de Radisson

Les sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC), créées par le gouvernement fédéral, soutiennent, elles aussi, le démarrage et la concrétisation des projets d'affaires, notamment par du financement. Elles ont également pour rôle de favoriser la prise en charge du développement local par le milieu. Quatre (4) SADC œuvrent sur le territoire de la Baie-James :

- SADC de Senneterre en Abitibi dessert Barraute, Senneterre et Lebel-sur-Quévillon
- SADC de Chibougamau-Chapais
- SADC de Matagami pour Matagami et Radisson (sauf pour les prêts aux entreprises qui sont octroyés par la SADC Harricana à Amos)
- SADC d'Abitibi-Ouest pour La Sarre et les environs incluant Val-Paradis, Beaucanton et Villebois

L'organisme Développement économique Canada (DÉC) joue également un rôle dans le développement local et régional en Jamésie même s'il ne possède pas de bureau ou de point de service sur le territoire. Sa mission se concentre sur l'aide aux petites et moyennes entreprises (PME). Il offre donc des services et des programmes pour améliorer la compétitivité des PME et pour faciliter l'innovation et les exportations. Il soutient aussi le développement économique à long terme des régions, la création d'emplois et de revenus durables, et la valorisation de l'entrepreneuriat.

Les municipalités et les administrations des localités qui œuvrent au palier local jouent un rôle crucial dans le développement régional. Elles sont notamment à l'origine de l'amélioration de nombreux services et infrastructures récréotouristiques qui ont des effets positifs sur la qualité de vie.

Régionaliser les centres de décision

Les décisions qui façonnent l'avenir du territoire jamésien échappent encore aux intervenants régionaux. La déconcentration, la régionalisation et la décentralisation sont perçues comme autant d'avenues qui permettront d'amener en Jamésie, les prises de décision déterminantes pour l'avenir du territoire.

On veut assurer la participation des Jamésiens à l'ensemble des décisions relatives à l'exploitation des ressources naturelles du territoire. Les Jamésiens veulent aussi que les fonds d'aide à la diversification des activités économiques soient davantage gérés en région et que les décisions relatives aux normes et aux règles de ces fonds soient prises par des Jamésiens. La déconcentration des centres de décisions signifie que des bureaux d'organismes publics ou parapublics et des bureaux de ministères soient établis en région. Une plus grande régionalisation assurerait la participation des Jamésiens au moment d'établir des normes d'intervention gouvernementales en matière de développement régional. Les entreprises doivent également être incitées à s'engager dans les communautés où elles sont présentes, afin d'améliorer le milieu de vie.

Cette condition est essentielle si la CRÉBJ veut être en mesure de réaliser sa planification stratégique, laquelle a déjà reçu l'aval de tous les intervenants de la région.

2.6 AUTRES DOSSIERS DE DÉVELOPPEMENT

Construction

Les activités du domaine de la construction occupent une place importante dans l'économie du territoire, mais c'est surtout la location de la machinerie lourde qui représente une grande part des activités commerciales des entreprises jamésiennes de construction. Les activités du secteur de la construction concernent surtout les contrats de construction et de transport pour des entreprises minières et forestières.

La construction résidentielle proprement dite, est présentement au ralenti en Jamésie compte tenu de la décroissance démographique qui prévaut sur son territoire depuis de nombreuses d'années contrairement à ce que l'on peut constater dans les communautés criées et inuites.

Il est important de souligner qu'une très grande proportion des travailleurs de ce secteur d'activité provient de l'extérieur de la Jamésie alors que les travailleurs jamésien de la construction ont beaucoup de difficulté à accéder aux chantiers de construction de la Baie-James. Ce phénomène s'explique par le manque de formation professionnelle d'appoint dispensée en Jamésie et l'absence de structure légale correspondante pour émettre les cartes de compétence requises des métiers de la construction..

Le secteur de la construction en Jamésie fait donc face au problème d'une desserte inadéquate par la Commission de la construction du Québec (CCQ). Cette desserte de la CCQ est divisée en trois bassins de main-d'œuvre (Saguenay-Lac-Saint-Jean; Abitibi-Témiscamingue; Côte-Nord) regroupant quatre sous-régions (Chicoutimi; Abitibi; Baie-James; Mingan). Cette situation fait en sorte que la majorité des statistiques relatives à la construction en Jamésie se trouvent comptabilisées dans les trois autres bassins de main-d'œuvre dans lesquels sont affiliés les travailleurs régionaux. Il est ainsi très difficile d'obtenir un portrait réel de la situation de la construction en Jamésie et d'en évaluer les impacts sur l'économie jamésienne. L'incompatibilité de cette desserte avec la réalité jamésienne et aussi la difficulté d'harmoniser la gestion de l'ensemble de la main-d'œuvre de la Baie-James sont un frein important pour le développement de l'emploi dans le secteur de la construction en Jamésie

Grâce aux nombreuses possibilités de contrats qui pourraient émerger des projets de centrales hydroélectriques sur les rivières Eastmain et Rupert au cours des prochaines années, une intensification des activités du secteur de la construction est à prévoir. Mais les normes et réglementations qui prévalent au niveau de la qualification pour les métiers de la construction ne permettent pas, pour le moment, à une population conséquente de travailleurs de la Jamésie d'avoir accès à ces emplois.

Transports

Le développement économique et social de la Jamésie dépend fortement des possibilités de transports entre ses municipalités et localités, de l'accès aux ressources, des liens routiers, aériens avec les centres urbains du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de l'Abitibi-Témiscamingue et du sud de la province.

Transports aériens

Les distances considérables qui séparent les agglomérations jamésiennes entre elles et qui séparent la Baie-James des grands centres urbains du sud de la province expliquent la présence de nombreux aéroports locaux. Les aéroports de Radisson et de Chapais/Chibougamau sont desservis par des transporteurs commerciaux réguliers. On retrouve également des aéroports à Matagami, Lebel-sur-Quévillon, dans plusieurs communautés criées et à proximité de plusieurs centrales hydroélectriques dans la partie nord de la Jamésie.

Le coût des billets d'avion est toutefois très élevé et aucun lien aérien commercial n'est assuré entre les agglomérations jamésiennes pour le transport des passagers, sauf pour des vols nolisés ou pour les employés des entreprises qui possèdent leurs propres appareils. Dans de nombreux cas, pour réussir à avoir accès à certaines communautés éloignées du Nord-du-Québec, le voyageur doit d'abord se déplacer vers Montréal pour pouvoir effectuer un transfert dans un vol commercial qui peut le mener vers le lointain nord, d'où des coûts assez astronomiques qui limitent d'autant les déplacements d'affaires. Une seule compagnie commerciale dessert l'est du territoire jamésien, soit Air Creebec. Le Nunavik n'est accessible que via Montréal.

Transports routiers

L'amélioration des routes constitue également un enjeu important de développement de la Baie-James puisqu'il s'agit du seul réseau permettant d'avoir accès à toutes les communautés au sud du 54^e parallèle. Certains réseaux secondaires se sont constitués avec le temps et au gré des développements forestiers et miniers. Nonobstant leur utilité qui permet souvent de sauver temps et énergies aux usagers régionaux, l'entretien de ces chemins est un défi logistique et financier de taille.

Ainsi, la réfection du chemin forestier (*chemin d'accès aux ressources*) N-805, maintenant nommé R-1005, reliant Matagami à Lebel-sur-Quévillon, est perçue comme un facteur majeur de développement économique et social pour la Jamésie depuis le milieu des années 1990. Certains intervenants du milieu municipal et des transports examinent encore aujourd'hui les possibilités d'amélioration de cette route. L'intensification des travaux de récolte de la matière ligneuse par la compagnie Abitibi-Consolidated à la fin des années 1990, avait permis l'amélioration de l'état de cette route. La route n'est toutefois pas asphaltée et les automobilistes doivent côtoyer des camions dits « hors-normes » de transport de bois en longueur d'une largeur de 12 pieds. Dans le cadre des dossiers de concertation régionale et en collaboration avec le ministère du Transport, diverses études ont été réalisées au cours des dernières années afin d'identifier des scénarios possibles pour la réfection de cette route.

Il est important également de souligner que le réseau des chemins d'accès aux ressources est composé de routes d'exploitation forestière ou minière et est en constante transformation. Ce réseau est déterminant pour l'accessibilité du territoire dans le cadre des activités touristiques de toute nature. Pour le moment cependant, le développement de ce réseau et son entretien, dépend exclusivement des activités industrielles prévues par les entreprises présentes sur le territoire.

Communications

En ce qui concerne les infrastructures de télécommunications, force est d'admettre qu'elles sont rares en Jamésie. Seulement 1 % du territoire du Nord-du-Québec est actuellement desservi par la téléphonie cellulaire. De plus, les réseaux à large bande ne sont pas accessibles sur le territoire. Afin de répondre à ce besoin, le projet de développement de l'inforoute a progressé de façon importante en 2001-2002. Une étude préliminaire a permis de déterminer les besoins des Jamésiens en matière d'inforoute, d'identifier les infrastructures existantes et d'évaluer les coûts de construction des installations futures.

Le principal défi réside dans la nécessité d'établir des partenariats avec un grand nombre d'organismes et d'entreprises. Une très grande diversité d'intervenants des milieux municipaux, de l'éducation, du développement local et régional, des télécommunications, des deux paliers de gouvernements (Sociétés d'État) sont déjà engagés dans ce projet. Un volet télé-enseignement est notamment au programme de ce développement des télécommunications. Les compétences en matière de technologie de l'information et des communications restent à développer en Jamésie, notamment dans les axes du transport, des applications, des services et du contenu. Compte tenu des particularités de ce dossier, et son implication sur l'ensemble des intervenants du milieu tant allochtone qu'autochtone, une concertation de bon aloi à vue le jour entre la Jamésie et les représentants de la Nation Crie afin de conjuguer les énergies et permettre une négociation renforcée face aux instances gouvernementales tant provinciale que fédérale. Ce dossier progresse pour le moment en respectant le calendrier des travaux et les objectifs de mise en place du réseau à large bande passante devraient voir le jour dans un avenir prévisible.

2.7 AGRO-ALIMENTAIRE

Le potentiel agroalimentaire du Nord-du-Québec est méconnu des Québécois et même des Jamésiens. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) ne reconnaît pas le Nord-du-Québec en tant que région agricole ce qui rend difficile l'obtention des subventions pour les projets agricoles du territoire. Malgré le nombre restreint de journées sans gel annuellement, une certaine production agricole, se développe dans plusieurs secteurs géographiques de la Jamésie.

Les localités de Villebois et Valcanton possèdent un potentiel particulièrement intéressant au niveau d'un développement agroalimentaire, notamment grâce à la présence de terres fertiles et pouvant aisément être certifiées biologiques. Un « Pacte rural » était signé par le gouvernement provincial et les milieux ruraux à l'été 2002. Valcanton et Villebois pourraient alors de profiter de certains engagements gouvernementaux dans ce secteur d'activité économique.

L'élevage de bovins dans ces localités de la partie sud-ouest du territoire de la Baie-James est aussi en œuvre et une démarche de certification biologique est en cours. On trouve également des productions de bleuets et de pommes de terres à Villebois, Valcanton, Chapais et Chibougamau. Des projets de piscicultures dans des centrales hydroélectriques et de productions maraîchères en serres sont en cours d'élaboration et d'expérimentation à Radisson. D'autres pistes quant à l'utilisation du potentiel de développement forestier que présentent les lots publics intramunicipaux, notamment pour les produits forestiers non ligneux (argousier, canneberge, bleuet), pourraient être expérimentées dans la région de

Chapais et de Chibougamau. Des lots épars pourraient également être rendus disponibles ou vendus à des particuliers pour des projets agroforestiers.

Ces divers projets nécessitent cependant bien souvent une importante mise de fond sur une ou plusieurs années et ils ne peuvent recevoir actuellement toute l'attention requise compte tenu de l'absence notable de retombées financières et des redevances suite à l'exploitation des ressources traditionnelles du territoire jamésien.

2.8 PERMANENCE DE RADISSON

Fondée en 1974, pour accueillir les travailleurs qui allaient réaliser le « projet du siècle », Radisson est la seule communauté allochtone du Québec située au nord du 53^e parallèle. Depuis sa fondation, la population de Radisson a fluctué en fonction des grands chantiers de construction. Au début des années 80 et plus particulièrement en 1981-1982, le gouvernement Bourassa, avait décidé de faire de la localité de Radisson la Capitale du Nord du Québec et d'y installer les principales directions régionales des principaux ministères et organismes gouvernementaux. La révision des orientations et des planifications pour le développement des grands travaux hydroélectriques et leur report dans le temps a mené à l'abandon de ce projet et, dès 1983, au retrait systématique des fonctionnaires et la fermeture des bureaux de l'administration gouvernementale dans la localité. Cependant, les amoureux du Nord y ont pris racine assurant ainsi la pérennité de la jeune communauté. La localité de Radisson est intégrée dans le contexte plus vaste de la Municipalité de la Baie-James (MBJ).

Radisson compte près de 400 habitants et elle est reliée au reste du Québec par la route de la Baie-James à partir de Matagami et par la route du Nord à partir de Chibougamau. La Corporation de développement économique de Radisson est très active et entend développer et supporter les stratégies suivantes :

À court terme :

- Obtenir la reconnaissance de Radisson.
- Promouvoir Radisson en tant que localité permanente du moyen-Nord québécois.
- Stabiliser le bassin d'emplois et la population actuelle.
- Assurer les services nécessaires au maintien de la qualité de vie.
- Compléter le processus de privatisations des terrains.

À long terme :

- Optimiser les retombés du secteur public.
- Maximiser les relations avec les communautés autochtones.
- Accélérer la prise en charge de l'économie locale.
- Tirer un meilleur parti des infrastructures et des services locaux.
- Élargir l'offre de produits touristiques.
- Favoriser l'émergence de nouveaux secteurs d'activité économique.
- Favoriser les retombés des recherches environnementales.
- Améliorer la perception de Radisson auprès du grand public.

Comme dans toutes les autres problématiques soulevées dans ce document, le nerf de la guerre est et demeure l'accès à des budgets permettant aux diverses instances régionales de se réaliser à la mesure de leurs aspirations légitimes dans un contexte de développement intégré et durable pour le Nord-du-Québec. Il n'en demeure pas moins qu'il est important que l'administration gouvernementale manifeste clairement ses choix et orientations en ce qui à trait particulièrement à l'avenir à court et long terme de Radisson.

Comment alors promouvoir Radisson en tant que localité permanente du moyen-Nord québécois ?

- En favorisant la présence des élus de Radisson aux différentes tables de concertation régionales et provinciales.
- En participant à toutes les commissions publiques, en entretenant les relations politiques et administratives permettant de réaliser un plan de communication pour promouvoir la position de Radisson au sein de la région Nord-du-Québec.
- En effectuant toutes les représentations requises afin que le gouvernement adopte un plan de desserte gouvernementale favorable à l'épanouissement de Radisson.

En ce qui a trait au moteur et levier économique principal pour Radisson, il faut que les retombées du secteur public et de la présence d'Hydro-Québec soient optimisées

- Obtenir d'Hydro-Québec qu'elle favorise l'établissement de ses travailleurs à Radisson pour les aménagements Robert-Bourassa, notamment par l'instauration d'un programme incitatif, l'établissement d'un quartier général à Radisson et l'affichage des postes en mode résident à Radisson.
- Obtenir d'Hydro-Québec qu'elle favorise la sous-traitance locale dans la réalisation de ses opérations et qu'elle ne fournisse plus le gîte, le couvert et le transport aux sous-traitants de l'extérieur.
- Assurer l'inscription des entreprises locales au fichier des fournisseurs des principaux donneurs de contrats.
- Maintenir une présence d'un membre du conseil de la localité de Radisson au sein de tout comité ou groupe visant l'augmentation des retombés de la présence d'Hydro-Québec à Radisson ou dans la région.

Ces éléments tout comme les autres orientations retenues dans le plan de développement de Radisson sont essentiels pour assurer la stabilisation et le développement de la localité de Radisson. Là encore, ce sont les retombés des travaux, installations et exploitation des ressources hydriques et la juste redevance qui permettra l'atteinte des objectifs de la localité de Radisson. Mais pour ce faire, encore faut-il que l'administration gouvernementale en place accepte de reconnaître le bien-fondé des revendications de la région Nord-du-Québec.

CHAPITRE III

RECOMMANDATION

Dans le cadre de la présentation de son « Plan stratégique de développement 2002-2007 » le Conseil régional de développement de la Baie-James (CRDBJ) avait déjà identifié les grandes orientations qu'il entendait privilégier pour les cinq (5) années à venir. Il déterminait également les priorités sur lesquelles devaient porter les efforts de tous les intervenants de la région Nord-du-Québec dans le but d'en assurer le meilleur développement économique social possible tout en tenant compte des particularités et du dynamisme unique de cette région ressource par excellence.

La loi 34 a certainement modifié la structure de concertation régionale par la dissolution du CRDBJ et par la mise en place de la Conférence régionale des Élus de la Baie-James (CRÉBJ), mais elle n'a cependant pas modifier les orientations déjà retenues dans le « Plan stratégique de développement 2002-2007 ».

Plan stratégique de développement 2002-2007

La CRÉBJ entend poursuivre la défense de son « Plan d'action » et prendre tous les moyens mis à sa disposition afin d'avoir accès à un financement d'appoint lui permettant de réaliser les aspirations de sa population, des ses entreprises, de ses municipalités et de ses groupes ressources dans le cadre du soutien et du développement de son économie sociale, de l'éducation et de la santé.

Dans le but de bien situer la recommandation retenue, il est important de rappeler ce que sont les grandes orientations stratégiques et les priorités qui ont fait l'objet de la concertation régionale :

I. Maximiser les retombées de l'exploitation des ressources naturelles et diversifier les activités économiques

- Identifier des nouveaux potentiels d'activités économiques notamment par l'innovation et la « Recherche et Développement ».
- Créer des entreprises jamésiennes et/ou partenariat avec des entreprises de l'extérieur.
- Favoriser l'embauche régionale et l'établissement des travailleurs en région
- Assurer la viabilité des entreprises jamésiennes.
- Intensifier la transformation des matières premières en Jamésie.

II. Accroître la capacité d'agir des Jamésiens et des Jamésiennes sur le développement de leur territoire et le sentiment d'appartenance à la Jamésie

- Régionaliser les centres de décision.
- Créer ou consolider des partenariats par la concertation et le réseautage.
- Assurer un meilleur financement des organismes de développement des entreprises, des projets et des infrastructures.

- Faire reconnaître la Jamésie en tant qu'entité territoriale distincte ainsi que le caractère unique du territoire et promouvoir une image positive de la Jamésie et de sa nordicité.
- Stimuler, promouvoir et reconnaître l'engagement social des Jamésiens et des Jamésiennes et des entreprises et reconnaître le travail des organismes de développement.
- Obtenir l'équité dans l'aide au développement de la Jamésie.
- Favoriser le rapprochement et le maillage entre les Jamésiens et les Jamésiennes, les Cris et les Inuits du Nord-du-Québec.

III. Améliorer le milieu de vie par le développement de certains services et de certaines infrastructures

- Améliorer les services et les infrastructures d'éducation et de formation de la main-d'œuvre.
- Améliorer et rendre plus accessibles les services de santé.
- Améliorer les services et les infrastructures de transport.
- Améliorer les services et les infrastructures de la culture, des communications, des loisirs et des sports.
- Maintenir et favoriser l'accroissement de la population jamésienne.

Les ententes avec les Cris et les Inuits

Au cours des dernières années, le gouvernement du Québec a négocié et signé diverses ententes avec les Cris et les Inuits qui cohabitent avec les Jamésiens dans le Nord-du-Québec.

Qu'il s'agisse d'*ententes-cadres*, de *déclarations de compréhension et de respect mutuel*, d'*ententes particulières* ou d'*ententes sectorielles*, elles sont porteuses de développement socio-économique intéressant pour ces communautés autochtones, car des sommes importantes d'argent s'y rattachent. Malheureusement, ces mêmes ententes peuvent aussi être porteuses de tensions entre les communautés si des iniquités intrarégionales émergent. En ce qui concerne l'Entente Cris-Québec (Paix des Braves) signée en février 2002, le gouvernement québécois considère qu'elle «...permettra une nouvelle phase de développement économique, social et communautaire de la région de la Baie-James».

Les investissements de plusieurs milliards de dollars pour les projets Eastmain 1 et Eastmain 1-A/Rupert entraîneront des retombées économiques majeures (notamment sous forme de contrats pour les entreprises et d'emplois) dont veulent aussi profiter les Jamésiens aux prises avec des problèmes de développement. Ainsi, l'équité entre les différentes communautés culturelles de la région à travers les ententes négociées et signées, constitue une priorité pour les Jamésiens. Les Jamésiens qui occupent aussi le territoire, mais d'une façon différente désirent profiter des investissements reliés aux richesses naturelles en présence et maximiser les retombées de leur exploitation. Il serait souhaitable pour les Jamésiens de signer une entente Jamésiens-Québec à l'image de l'entente Cris-Québec signée en février 2002, afin d'assurer une certaine équité des opportunités de développement.

Afin de permettre aux communautés crie de prendre en charge le développement économique et communautaire prévu par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, le gouvernement québécois (avec la signature de la Paix des Braves) engage des sommes considérables au cours des années 2002 à 2005.

Le gouvernement du Québec considère l'Entente Cris-Québec de février 2002 comme le déclencheur d'un virage fondamental au plan des collaborations futures et des partenariats qu'entendent établir le Québec et les Cris, en ce qui concerne l'exploitation et le développement des ressources naturelles sur le territoire conventionné de la Baie-James. Ce virage fondamental ne doit toutefois pas se faire au détriment des Jamésiens et de leurs aspirations de développement.

La Jamésie

La « Commission d'étude sur la maximisation des retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions ressources » a remis son rapport en 2003 et a démontré, hors de tout doute que la Jamésie ne reçoit pas sa cote part des redevances des sources de revenus que l'administration gouvernementale perçoit de l'exploitation des ressources naturelles sur son territoire. Ces sources de revenus sont :

- Les droits de coupe (secteur forêt).
- L'exploitation des ressources énergétiques (secteur hydrique).
- Les droits miniers (secteur mines).
- Revenus de locations sur les terres du domaine de l'État.

À ce titre, la région Nord-du-Québec qui est une des plus importantes sources de ressources naturelles tant pour le présent que pour le futur, comme en font foi les ententes que le gouvernement accepte de négocier avec les parties autochtones du territoire, a peu d'emprise sur les décisions liées à l'utilisation des redevances. De plus, la Jamésie ne reçoit pas son juste retour de ces redevances eu égard de son positionnement en tant que bassin d'exploitation.

Dans un tel contexte et dans le cadre de la consultation régionale mise en œuvre par le gouvernement du Québec. La CRÉBJ recommande :

« Que le gouvernement du Québec, en collaboration avec la CRÉBJ, révise la répartition des redevances perçues par l'État quant à l'exploitation des ressources naturelles sur son territoire; qu'il ajuste cette répartition de façon à respecter, pour la Jamésie, les mêmes droits qu'il accorde aux deux autres groupes occupants le même territoire de référence; que les sommes identifiées soient versées à la CRÉBJ et à la MBJ selon un protocole annuel conforme aux règles d'allocation budgétaire reconnues.»

Les études déjà réalisées par les divers Comités et Commissions nous permettent de croire que, dans la mesure où cette répartition ajustée pourrait être mise en œuvre, la Jamésie pourrait alors réaliser les actions propres à lui permettre d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés tant sur le plan du développement économique que sur le plan du développement social. De ces actions ne pourraient que découler une amélioration dans la mise en valeur des ressources naturelles de la Jamésie et une plus-value pour l'État.

Cette approche permettra à la Jamésie de devenir autonome et de prendre en main son propre développement tout en atteignant une équité régionale indispensable avec les communautés criées et inuites. Cette équité est primordiale pour assurer le développement harmonieux de partenariats dans le respect des besoins de chacun.